



*Nombre de
conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Délibération numéro

2022.25.08.04

Objet :

**PROGRAMME DE
TRAVAUX DE
DEFENSE CONTRE
L'INCENDIE**

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Affichage : 26/08/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Août 2022

Le vingt-cinq août mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. LEMAISTRE Alain, Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, Mme RACINE Claire,

Absents excusés : M. AUBER François, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAU Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Secrétaire de séance : Madame Martine MAILLARD

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de conseil municipal du 22 août 2022 n'a pu se tenir faute de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités locale :

« Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum. »

Depuis 2017, la défense incendie doit répondre aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre les incendies (RDDECI).

C'est le maire qui en principe en assure la responsabilité sur sa commune. Son caractère est cette fois obligatoire et confirme la nécessité d'un point d'eau tous les 400 mètres délivrant cependant 30 m3 pendant une heure.

Une étude de travaux a été réalisée afin se mettre en conformité avec le RDDECI et ainsi améliorer la couverture de la commune en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Ces travaux consisteraient à l'installation de trois poteaux incendie au niveau :

- Angle Rte du carreau et entrée du lotissement « Les Sorbiers »
- Angle Rte de Mirville et Rte de la Viéville
- Angle Rte de Mirville et Rte de Goderville



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Délibération numéro

2022.25.08.04

Objet :

**PROGRAMME DE
TRAVAUX DE
DEFENSE CONTRE
L'INCENDIE
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Affichage : 26/08/2022



Le montant de ces travaux sont estimés à la somme de 12 577.30€ HT pour la pose de trois poteaux incendie soit 15 092.76€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

7 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre

DECIDE

- **D'approuver** les devis présentés par l'entreprise STGS.
- **D'ouvrir** les crédits nécessaires au budget
- **De solliciter** toutes les subventions au taux le plus élevé afin de financer ces travaux (DETR – DSIL – Département – Fonds de Concours Caux Seine Agglo)
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

ieur ire